



DATE DE LA CONVOCATION : 05 Juillet 2011

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 23 : Mmes, MM, Marie-Thérèse ROUBAUD, Joseph TORRENT, Daniel BOISSIER, Chantal FARIGOULE, Jean-Louis GUILLEE, Chantal PRIVAT, Olivier MONTEIL, Sophie DOMAISON, Sébastien TROUCHON, Sandrine VALENTIN, Rémi CHANY, Evelyne ABOULIN, Christian PAILHES, Michèle BOUCHET, Jacqueline TORRENT, Jean-Pierre MILLE, Nathalie REGNIER, Franck MASSEBOEUF, Gérard BEAUD, Claude MASSEBEUF, Jean-Hervé AMBLARD, Michel VIALARD, Georges NOCERA.

Représentée : 1 : Valérie GAILLARD par Sandrine VALENTIN

Absents : 3 : François HINTERSTEIN, Agnès LEURENT, Carol-Lina ROCHE-FAGGI

PRESIDENCE DE SEANCE : Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal FARIGOULE

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DU PLU

12/07/2011

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE présentée
par Marie-Anne OLIVIER du Cabinet d'urbanisme SYCOMORE à la demande de
Madame le Maire

Vu le code de l'urbanisme articles L123-1 à 123-20 et notamment ses articles L.123-10, R.123-24 et R.123-25 ;

Vu la délibération en date du 20 Juin 2003 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation ;

Vu les éléments du porter à la connaissance transmis par le représentant de l'État dans le département en date du 7 Juillet 2005;

Vu le débat organisé le 12 Juillet 2006 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu la délibération en date du 17 Mai 2010 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu les avis des personnes publiques consultées sur le projet de PLU arrêté ;

Vu l'arrêté du maire soumettant le projet de PLU à enquête publique en date du 19 Janvier 2011 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 Février au 23 Mars 2011 inclus;

Vu les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur en date du 22 Avril 2011;

Considérant que le projet de PLU a fait l'objet d'adaptations, pour tenir compte de la consultation des personnes publiques et de l'enquête publique, et que ces adaptations ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU tel qu'il a été soumis à enquête publique :

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan local d'urbanisme.

DÉLIBÉRATION

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse et entendu les explications complémentaires de Marie-Thérèse ROUBAUD, Maire, et Joseph TORRENT, Adjoint, le Conseil Municipal,

APPROUVE le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

DIT que, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

INFORME que le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie.

La présente délibération est exécutoire à compter de la date à laquelle a été effectuée la dernière des formalités ci après :

■ Après un délai de un mois suivant la réception en préfecture de la délibération d'approbation accompagnée du dossier de PLU ;

■ L'accomplissement des mesures de publicité : affichage en mairie et mention de cet affichage dans un journal.

VOTE		
Nombre de votants	24	
Nombre de suffrages exprimés	20	
POUR	18	
CONTRE	2	JH AMBLARD, M VIALARD
ABSTENTION	4	F MASSEBOEUF, G BEAUD, C MASSEBOEUF, G NOCERA

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents.



Transmis à la Sous-Préfecture de Brioude le : 12 JUIL. 2011
Publié par voie d'affichage en Mairie le : 12 JUIL. 2011
Reçu à la Sous-Préfecture de Brioude le :